



N° 11031-2019/1-ACTS/DJA

Date du : 5 avril 2019

Rapport de présentation

OBJET : Attribution de délégations de signatures aux agents des directions de la province Sud et de la DIMENC

PJ : Seize projets d'arrêtés

Le 17 mai 2019, un nouveau président de l'assemblée de la province Sud a été élu.

Conformément à l'article 174 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, le président de l'assemblée de province : « *peut déléguer en toute matière sa signature aux vice-présidents, au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, aux directeurs adjoints, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints ainsi qu'aux agents publics occupant des fonctions au moins équivalentes.* ».

Les projets d'arrêtés ci-joint concernent :

- le secrétariat général ;
- le cabinet de la présidence ;
- la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie ;
- les 14 directions de la province Sud.

Ils sont identiques aux arrêtés précédemment en vigueur, sauf concernant la prévention des conflits d'intérêt et l'officialisation de la pratique de la direction de l'éducation, qui signe les décisions d'attribution des logements dans les collèges et les conventions de mise à disposition temporaire des bâtiments et équipement des collèges.

Tel est l'objet des présents arrêtés que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.